

Conseil Municipal du lundi 11 octobre 2021 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt et un, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CREPPEL Cécile, Mme CREPPEL Laurine, M. Christophe ALLÉE, Mme JOSSE Delphine.

Absents excusés : Mme GAUTIER Magali a donné pouvoir à Mme Delphine ROUAULT, Mme BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à M. Noël POLLET, M. DEMAY Sébastien, M. HEUZÉ Fabien, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Hervé TOSTIVINT.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

présents : 13

Votants : 13+2 pouvoirs

Date de convocation : 05/10/2021

Secrétaire : Christophe ALLÉE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Christophe ALLÉE en tant que secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 13 septembre 2021

1. Budget commune : Décision modificative n° 1
2. Budget assainissement : Décision modificative n° 1
3. Finances : Indemnités de gardiennage de l'église
4. Congrès des Maires : Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement dans le cadre d'un mandat spécial
5. Assainissement collectif : Compte d'encaissement de la redevance
6. Assainissement collectif : Redevance assainissement année 2022
7. Demande de subvention de l'école St Joseph de Quédillac « Semaine du cirque »
8. Communauté de Communes St Méen Montauban : Rapport d'activités année 2020
9. COS Breizh : Rapport d'activités 2020
10. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
11. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 13 septembre 2021

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Budget commune : Décision modificative n° 1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget prévisionnel 2021 de la commune.

Les crédits des provisions sur créances doivent être augmentés de 4 000.00€.

Monsieur le Maire propose par conséquent de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	Montant au BP 2021	Modification à apporter	Crédit après modification
Dépenses			
Compte D6815 : Dotations aux provisions pour risques et Charges de fonctionnement	2 000.00 €	+ 4 000.00 €	6 000.00 €
Compte D6218 : Autre personnel extérieur	20 000.00 €	- 4 000.00 €	16 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus pour le budget commune;
CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Budget assainissement : Décision modificative n° 1

Considérant qu'il convient de revoir les crédits inscrits au budget prévisionnel 2021 de l'assainissement, en particulier, au niveau des amortissements des subventions reçues dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux, Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	Montant au BP 2021	Modification à apporter	Crédit après modification
Recettes			
Compte R777/042 : Amortissement des subventions d'assainissement	6 034.81€	+ 50.27€	6 085.08€
Dépenses			
Compte 023 Virement à la section d'investissement	185 943.67€	+ 50.27€	185 993.94€

Section d'investissement :

Chapitre/ article	Montant au BP 2021	Modification à apporter	Crédit après modification
Dépenses			
Compte D1391/040 : Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges de fonctionnement courant	6 034,81€	+ 50.27€	6 085.08€
Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	185943.67€	+ 50.27€	185 993.94€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus pour le budget assainissement ;
CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Indemnité de gardiennage de l'église année 2021

Monsieur le Maire indique que Monsieur Yves Guesdon, demeurant Rue de la Libération à Médréac est officiellement nommé gardien de l'église communale par arrêté municipal à compter du 1^{er} janvier 2012.

Monsieur le Maire rappelle que ce service de gardiennage peut faire l'objet de la perception d'une indemnité dont le montant maximal est fixé annuellement par une circulaire du ministère de l'intérieur. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé, la règle de calcul habituel conduit au maintien pour 2021 du montant fixé en 2020.

En conséquence le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2021 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église du culte.

Il demeure possible au conseil municipal de revaloriser cette indemnité dans la limite de ce plafond.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité versée en 2020 est de 400€.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de gardiennage Mr Guesdon pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE d'attribuer à Monsieur Yves Guesdon une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 400 € au titre de l'année 2021 ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision et de faire procéder au versement de l'indemnité en fin d'année.

Congrès des Maires 2021 : Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement

Des élus de la commune de Médréac doivent se rendre à Paris pour participer au 103^{ème} Congrès des Maires du 16 au 18 novembre 2021. Cette manifestation est organisée chaque année.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur le Maire, de Madame Delphine Rouault, 1^{ère} Adjointe et de Monsieur Noël Pollet, 2^{ème} Adjoint, dans le cadre d'un mandat spécial leur permettant d'assister à ce Congrès des Maires.

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,

Vu le décret n° 2006-78 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'écu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

La prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du conseil municipal du 11 octobre 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONFERE le caractère de mandat spécial au déplacement au 103^{ème} Congrès des Maires à Paris du 16 au 18 novembre 2021, de Monsieur Serge COLLET, Maire, Madame Delphine ROUAULT, 1^{ère} Adjointe et Monsieur Noël Pollet, 2^{ème} Adjoint ;

DECIDE de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *à postériori* des frais avancés sur présentation de justificatifs ;

PRECISE que les dépenses concernent les frais de transport en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 16 au 18 novembre 2021 ;

Assainissement collectif : Compte d'encaissement de la redevance

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du compte d'encaissement de la redevance assainissement de l'année 2020 de VEOLIA EAU :

	Recettes	Débits
Primes fixes du 01/02/2020 au 31/01/2021	13 007.74€	
Consommations (2.60 €)	74 820.20 €	
Non valeurs		755.50 €
Rémunération de l'exploitant		1 475.89 €
Total	87 827.94 €	2 231.39 €
SOLDE	85 596.55€	

Le montant de la redevance 2020 dû à la commune s'élève donc à 85 596.55 €.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver ce compte de redevance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte d'encaissement de la redevance d'assainissement 2020.

Assainissement collectif : Redevance assainissement année 2022

Monsieur le Maire propose aux membres présents de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2022 (part fixe annuelle + part proportionnelle par m³ consommé).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE les tarifs 2022 de la redevance assainissement sur la commune de Médréac comme suit :

Part de la collectivité	Désignation	Montant HT en €
Part fixe	Abonnement annuel :	31.00 €
Part proportionnelle	Le m3 :	2.60 €

Demande de subvention de l'école privée de Quédillac

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de l'école St Joseph de Quédillac relatif à une demande de subvention spéciale « semaine du cirque ».

Des enfants de la commune ont bénéficié de cette animation et par conséquent Monsieur le chef d'établissement de Quédillac sollicite une subvention spéciale pour éviter un trop lourd déficit et une participation trop élevée pour les familles, le montant sollicité s'élève à 10€ par enfant. Quatre enfants résidants sur la commune de Médréac sont concernés, le montant total sollicité est de 40€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 40.00€ dans le cadre de la semaine du cirque

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

Communauté de communes St Méen Montauban : Rapport d'activités année 2020

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes St Méen Montauban.

Ce document est public, il doit être diffusé le plus largement possible.

En retraçant les événements de l'année passée, le rapport d'activité est avant tout un document de communication, d'archives et de mémoire, permettant de faire le point sur la structure et ses engagements sur le territoire. Le rapport retrace ainsi les activités de la communauté de communes St Méen Montauban exercées durant l'année 2020. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires, les habitants et toute personne intéressée par les réalisations de la communauté de communes.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir prendre acte de la communication donnée, au titre de l'année 2020, du rapport d'activités de la communauté de communes St Méen Montauban.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes St Méen Montauban.

COS BREIZ 35 : Rapport d'activités année 2020

Madame Delphine ROUAULT, Adjointe au Maire, présente le rapport d'activités 2020 de l'association COS BREIZ 35 ainsi que le compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2022.

Des mesures exceptionnelles ont été mises en place en 2021 du fait de la crise sanitaire, le conseil d'administration a souhaité accompagner les adhérents dans leur quotidien.

De nouvelles mesures seront mises en place pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND acte de la présentation du rapport d'activités de 2020 et des projets de 2022

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEL2021-08)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Travaux sanitaires football	LEJART C	998.64€	09/09/2021
Travaux électricité déplacement orgue de l'église	MANIVELLE	1 554.00€	20/09/2021
Balisage sentiers de randonnées PDIPR	LES AMIS DES SENTIERS	450.00€	20/09/2021
Fleurissement toussaint	LEPORCHER	996.14€	21/09/2021
Travaux logement locatif 17 Rue des Mégalithes	TOSTIVINT Y	520.91€	22/09/2021
Vêtements de travail services techniques	SECUWORK	461.40€	29/09/2021
Acquisition ordinateur pour bureau urbanisme	POUZET SARL	2 288.40€	08/10/2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 11 octobre 2021.

Questions diverses

Madame Delphine ROUAULT indique que :

- Le repas du CCAS, si les conditions sanitaires le permettent, sera organisé le dimanche 28 novembre ou bien il sera envisagé repas à emporter
- Les jardinières de fleurs seront enlevées le mercredi 20 octobre
- Départ à la retraite de Loïc Legendre et arrivée de Stéphane Roussin
- Une réunion des responsables de service a été organisée, plusieurs points ont été abordés

Madame Céline Lemoine signale :

- L'arrivée d'Eloïse Brindejone en service civique au sein de l'école des 7 loups
- Un travail est en cours sur le projet du panneau d'information qui sera installé au point de départ de l'itinéraire de randonnée
- Conseil d'école prévu le 9/11/2021
- Projet de mise en réseau des médiathèques du territoire communautaire

Monsieur Olivier Piederrère précise avoir participé à une réunion d'information sur la mise en place de la fibre optique.

Monsieur Noël Pollet précise que :

- La 2^{ème} tranche de sablage du terrain des sports sera réalisée vers le 25/10/2021
- Les travaux d'aménagement du Skate Park débuteront semaine 42
- Le flash Médré'act est en cours de préparation
- Projet 3D gare vélo rail de Médréac, groupe de travail à constituer (6/8 personnes), environ 20 réunions à prévoir, devis à recevoir de STUDIO DU FAUNE de St Uniac

Monsieur Guillaume Pasquier indique que :

- La mise en place de panneaux de signalisation des artisans en campagne est en projet

Madame Cécile Crespel indique que :

- Le marché des créateurs aura lieu les 20 et 21 novembre 2021 sur le site de la gare vélo rail
- Les élections du conseil municipal des jeunes sont prévues le jeudi 14 octobre 2021

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 8 novembre 2021 à 20h00